

pour l'exportation ainsi que sur certaines façons particulières de recueillir, gérer et posséder les recettes provenant des produits de base destinés à l'exportation. Le gouvernement provincial se réfère à ses richesses naturelles comme au seul appui dont il peut pratiquement disposer pour attirer les possibilités d'emploi à Terre-Neuve; pour notre part, nous envisageons, dans notre rapport, d'autres façons de faire jouer les forces habituelles du marché pour accroître l'emploi.

L'inertie des institutions à l'égard des industries primaires

Une deuxième conclusion générale touchant les industries d'exportation de produits de base (en excluant pour le moment le pétrole et le gaz naturel) tient au problème considérable que pose leur manque relatif d'efficacité, à cause d'un ensemble de droits ou de prétentions fortement enracinés à des droits, ainsi que d'accords contractuels et institutionnels hérités du passé. À titre d'exemple, prenons le cas des ressources forestières de Terre-Neuve qui ont été dans une large mesure données en location par grandes concessions à des entreprises privées de pâtes et papier, sauf pour la région entourant la côte qui était généralement considérée comme propriété commune, ne prévoyant ni réglementation, ni droits de coupe, et ouverte à tout citoyen désireux d'y couper des billes, du bois de chauffage, etc. Avec les arrangements qui existaient